

La sécurité intérieure en Europe : entre protection des citoyens et frénésie sécuritaire ?

8h30 Accueil des participants

9h15 Ouverture du colloque

Mot d'accueil : *Michel Senimon, secrétaire général d'Europa, directeur territorial*

Allocutions de :

Jean-Paul DENANOT, Président du Conseil régional du Limousin, Député européen

Jean-Robert MASSIMI, Directeur Général du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Jacques FONTANILLE, Président de l'Université de Limoges

Robert SAVY, Président d'EUROPA, Conseiller d'Etat (H)

Evelyne RATTE, Préfet de la Région Limousin, Préfet de la Haute-Vienne

9h45 La sécurité : le premier des droits de l'homme ou la première limite aux droits de l'homme ?

Quels sont les aspects historiques de la sécurité ? Le droit à la sûreté est l'un des premiers droits de l'homme en France (art. 2 de la Déclaration de 1789), mais quelles sont les évolutions aujourd'hui ? La notion de sécurité est très large et peut être entendue sous de multiples aspects (sécurité publique, sécurité alimentaire, sécurité intérieure...). Comment identifier actuellement ce que recouvrent le concept et ses enjeux ?

Rapporteurs :

Prof. Ali SEDJARI, Responsable de la Chaire UNESCO pour l'enseignement, la formation et la recherche en matière de droits de l'homme, Université Mohamed V de Rabat (Maroc)

André KONZE, Responsable du programme d'activités du Conseil de l'Europe « Police et Droits de l'Homme »

La mutation de la demande de sécurité en Europe : nouvelles exigences, nouveaux acteurs

10h30 Evolution de la demande de sécurité et des besoins des citoyens

La demande de sécurité est-elle réelle ? Au-delà des exigences traditionnelles de citoyens (possibilité de se déplacer librement, de pouvoir jouir de ses droits fondamentaux sans en être empêchés) semble se dégager un renouvellement de la demande de sécurité : mais est-il réel, comment est-il identifié ?

- Une exigence de sécurité minimale : le respect des droits et libertés (liberté d'aller et de venir, propriété...).
- Le renouvellement de la demande (exigence de prévention, de précaution, recherche du risque zéro...).

Rapporteur : *Philippe TIRELOQUE, Commissaire divisionnaire de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales*

Co-rapporteurs :

Narciso PIZARRO, Professeur d'administration publique à l'Université Complutense de Madrid, ancien administrateur civil du ministère espagnol de la Défense

Malgorzata MOLEDA-ZDZIECH, Docteur en sociologie à la Warsaw School of Economics, Vice-présidente de l'Association EUROPA

Intervention du « Grand témoin » : Jean-François LACHAUME
Débat avec la salle

11h30 Nouveaux prestataires et nouveaux acteurs de la sécurité

Cette nouvelle appréhension de la demande de sécurité a alors des conséquences, quel que soit le pays européen considéré, sur le ou les prestataires de la sécurité. Quel est le rôle des collectivités publiques, acteurs traditionnels de la sécurité ? Quelles sont les missions que l'on peut déléguer, quelles sont les activités qui doivent rester dans le giron des activités régaliennes ? Ces nouvelles approches ne transforment-elles pas le rôle de l'individu, qui, de citoyen, devient assuré ou consommateur de la sécurité, ce qui peut contribuer à le déresponsabiliser ?

- Le recours traditionnel aux collectivités publiques :
 - Etat, collectivités territoriales, montée en puissance de l'intercommunalité
 - La nécessité d'identifier le « noyau dur » de la sécurité (sorte de sanctuaire du service public de la sécurité, non déléguable et non privatisable)
- Un appel croissant au secteur privé :
 - La place de l'externalisation (sociétés privées de surveillance) et les enjeux économiques, mais jusqu'où ? (question de la vidéosurveillance)
 - La mutation du comportement du citoyen : consommateur, assuré ?

Rapporteur : *Philippe COSSALTER, Maître de conférences en droit public à l'Université Panthéon Assas (Paris II)*

Co-rapporteurs :

Gennaro TERRACIANO, Professeur de droit public à l'Université de Naples II

Jean-Luc OBIN, Directeur adjoint d'une direction des ressources humaines

Table ronde animée par François MEYER

Modérateur : *Philippe RAIMBAULT, Professeur de droit public à l'Université de Limoges*

Intervenants : *les principaux experts européens du réseau EUROPA qui ont renseigné le questionnaire d'enquête ad hoc*

Intervention du « Grand témoin » : Jean-François LACHAUME
Débat avec la salle

13h00 Buffet offert par la Région Limousin

La pertinence des réponses au défi de la sécurité en Europe : une évolution sous contrôle

14h30 Des réponses diversifiées : une cohérence difficile à établir

Les réponses à la demande ou aux exigences de sécurité sont variables selon les pays européens ; certaines grandes tendances se retrouvent cependant dans toute l'Union. Ces réponses sont, soit institutionnelles, elles concernent alors la structuration, l'organisation des forces de police, soit sectorielles, elles sont alors cantonnées à un domaine précis.

• Les réponses institutionnelles : la coexistence délicate des polices nationales et locales

- Création des polices nationales et locales (compétences, structures).
- Fonctionnement des polices nationales et locales (formation, armement...).
- Emergence de nouveaux métiers liés à la prévention de la délinquance.

Rapporteurs :

Philippe TIRELOQUE, Commissaire divisionnaire de la Direction Centrale de la Sécurité Publique (DCSP), Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités Territoriales
Jean-Louis RENIER, Directeur des services de la police municipale et du commerce de la Ville de Tours

Co-rapporteurs :

Gérard GRENERON, Secrétaire Général du Conseil Européen des Syndicats de Police (CESP)

Jean-Robert MASSIMI, Directeur Général du Centre National de la Fonction Publique Territoriale

Eric MARTIN, Directeur Général des Services de la Ville de Limoges

• Une réponse sectorielle : la protection de la vie privée face au développement des TICE

Table ronde animée par François MEYER

Modérateur : *Jean-Paul BRIN, Avocat à la Cour d'appel de Pau*

Intervenants : *les principaux experts européens du réseau EUROPA qui ont renseigné le questionnaire d'enquête ad hoc et Marc RYBOWICZ, Maître de conférences en mathématiques et informatique à l'Université de Limoges*

Intervention du « Grand témoin » : Jean-François LACHAUME
Débat avec la salle

16h45 Des réponses proportionnées : une action sous contrôle

Les réponses apportées aux enjeux de la sécurité sont sensibles ; elles nécessitent, pour apprécier leur pertinence, une évaluation et une mise en cause éventuelle de la responsabilité de l'acteur ou du prestataire.

• Une évaluation indispensable (critères, indicateurs, résultats)

Rapporteur : *Patrick BRENNER, Délégué à la mission « Schéma Directeur de la Région Ile de France » (SDRIF), Administrateur territorial et expert auprès de la Commission européenne*

Co-rapporteur : *Antony GALABOV, Professeur de sociologie, département des sciences politiques, Nouvelle Université Bulgare (Bulgarie)*

• Une responsabilité évolutive

L'évolution de la responsabilité est significative : on passe d'une mise en jeu de la responsabilité de la puissance publique fondée sur la faute due à une action créant un préjudice à une responsabilité sans faute ou pour faute mais fondée sur une abstention). Quelles en sont les conséquences ?

- Nature de la responsabilité (civile, pénale, administrative).
- Fondement de la responsabilité (pour faute, sans faute, action ou abstention).

Rapporteur : *Philippe RAIMBAULT, Professeur de droit public à l'Université de Limoges (OMIJ)*

Intervention du « Grand témoin » : Jean-François LACHAUME
Débat avec la salle

17h45 Rapport de synthèse

Hélène PAULIAT, Professeur de droit public (OMIJ-Limoges), Membre de l'Institut Universitaire de France, Présidente du conseil scientifique d'EUROPA

18h15 Clôture du colloque

Madame Anne SANCIER-CHATEAU, Recteur de l'Académie de Limoges, Chancelier de l'Université (sous réserve)

Préface

La sécurité intérieure en Europe : entre protection des citoyens et frénésie sécuritaire ?

La sécurité publique est traditionnellement considérée comme une mission régaliennne en Europe, fortement liée à l'idée de souveraineté. Pour autant, la sécurité apparaît parfois comme le premier des droits de l'homme. Le contexte international qui règne depuis le 11 septembre 2001 a exacerbé les tensions entre ces deux objectifs : d'une part, protéger les droits des individus et assurer la sécurité dans leur vie quotidienne, de l'autre, lutter avec efficacité contre toute forme de menace, intérieure et extérieure, par une action certes répressive, mais aussi de plus en plus souvent préventive ; cette lutte risque alors de remettre en cause le principe même de la liberté et des droits de l'homme. Il est donc essentiel, et l'association EUROPA a souhaité faire de cette ambivalence le fil directeur de son colloque annuel, de tenter de définir la notion et le rôle de la sécurité aujourd'hui par rapport aux droits de l'homme, en privilégiant une approche à la fois philosophique, sociologique, juridique... Cette introduction générale permettra de mettre en évidence la mutation de la demande de sécurité en Europe (1ère partie) et la pertinence des réponses au défi de la sécurité en Europe, qui doivent rester sous contrôle (2ème partie).

La mission de sécurité publique a subi de fortes évolutions depuis une vingtaine d'années, justifiées, selon les discours traditionnels, par la montée en puissance de l'insécurité et de la délinquance, essentiellement urbaines. Il est cependant délicat d'évaluer précisément la demande locale de sécurité, tant en termes de besoins sociaux qu'économiques ou politiques. Si le thème a été au cœur de nombreuses campagnes électorales partout en Europe, cette demande ne revêt pas les mêmes caractéristiques dans chaque Etat. La demande de sécurité est partout, mais les citoyens cherchent-ils réellement à promouvoir le risque zéro ? Il s'agit sans doute davantage d'un sentiment diffus que d'une véritable revendication.

Dans le même temps, le cadre juridique des missions de sécurité s'est élargi, pour tenter de s'adapter aux besoins et demandes. Mission régaliennne mais aussi mission municipale ou locale dans différents Etats, la politique de sécurité est désormais prise en compte par l'Union européenne. Peut-on alors continuer à affirmer que le rôle des collectivités publiques demeure dominant en matière de sécurité et de maintien de l'ordre public ? De quels moyens les collectivités territoriales vont-elles disposer pour assurer cette mission, en termes juridiques, économiques, financiers, humains... ? Ne s'orientent-elles pas vers une mission dont seul un noyau dur continuerait d'être sanctuarisé (c'est-à-dire réservé uniquement à des interventions publiques avec un contrôle approfondi), les autres activités étant susceptibles de faire l'objet d'une privatisation plus ou moins importante ? La diversification de ces missions doit donc être établie. Une table ronde, réunissant les représentants des principales tendances en Europe, permettra de donner un éclairage sur la consistance de ce noyau dur et sur l'évolution du comportement des citoyens, qui tendent à devenir consommateurs de sécurité ou simples assurés d'un système « tout sécuritaire ».

La pertinence des réponses apportées aux nouvelles demandes dépendra de la manière dont elles seront mises en place et de leur adéquation au contexte. Ces réponses sont diverses et la mise en cohérence devient difficile. Les acteurs de la sécurité se sont ainsi largement diversifiés. L'organisation institutionnelle de cette mission évolue, au sein de chaque Etat : faut-il créer une police nationale et des polices locales ? Certains Etats maintiennent une tradition de centralisation et privilégient la suprématie de la police nationale, d'autres (comme les Pays-Bas ou le Royaume-Uni) préfèrent jouer la carte du local. Quel peut être le rôle de l'intercommunalité ? Au-delà de ces tâtonnements institutionnels existent également des interrogations fonctionnelles : faut-il accorder une protection spécifique à certains droits et libertés, l'actualité renvoyant immédiatement aux questions liées à la protection de la vie privée du fait des potentialités des réseaux informatiques ?

Les réponses apportées aux défis de la sécurité doivent rester proportionnées. Il est donc indispensable de procéder à leur évaluation (quels sont les indicateurs, comment sont-ils définis...). Mais elles peuvent, lorsqu'elles sont mises en oeuvre, causer des dommages ; or, les responsabilités associées à l'exercice de ces missions ont elles aussi évolué, de même que leur fondement : ce n'est plus l'action qui est mise en cause, mais davantage l'inaction, l'abstention des acteurs qui est critiquée. On assisterait alors à une sorte d'objectivation de la responsabilité en matière de sécurité.

Le colloque EUROPA s'attache en 2008 à un sujet difficile. Le contexte international renforce l'importance des missions de sécurité, mais en écartant parfois un peu rapidement le nécessaire respect des droits et libertés. L'équilibre entre les deux n'est pas toujours facile à trouver : la confrontation d'expériences européennes en ce domaine est indispensable pour dégager des réflexions et des avancées communes.

Le conseil scientifique d'EUROPA

EUROPA

EUROPA est une organisation non gouvernementale dotée :

- d'un réseau d'experts européens dont l'action bénéficie du soutien de la Région Limousin, de CNP Assurances et de DEXIA Crédit Local,
- du statut participatif auprès du Conseil de l'Europe.

Vous pouvez obtenir
des informations sur ce colloque
et vous inscrire directement
sur le site internet d'EUROPA :

www.europaong.org

Accès direct à la rubrique colloque EUROPA
à partir de la page d'accueil.



Vous pouvez également contacter le secrétariat général
de l'association EUROPA :

- par téléphone ou par fax : 05 59 27 46 11
- par gsm : 06 82 80 21 39
- par e-mail : europa@unilim.fr

EUROPA

Entretiens Universitaires Réguliers
pour l'Administration en Europe

La sécurité intérieure en Europe : entre protection des citoyens et frénésie sécuritaire ?

Vendredi 14 novembre

Colloque Europa 2008

Conseil régional du Limousin
Hôtel de Région - Salle d'Assemblée
27 bd de la Corderie - Limoges

Sous le haut patronage de **Terry DAVIS**, Secrétaire Général
du Conseil de l'Europe

Animé par **François MEYER**, Directeur du développement,
pôles collectivités locales, Groupe Moniteur

Grand Témoin : **Jean-François LACHAUME**, Professeur
émérite de droit public à l'Université de Poitiers

Avec le soutien de :
la Région Limousin,
l'Université de Limoges,
le CNFPT, CNP Assurances,
DEXIA Crédit Local, la GMF,
la SMACL, la MNFCT

